

Attentat islamiste au couteau à Paris

Samedi 12 mai 2018

LES FAITS

- Samedi 12 mai 2018, 20h40 rue Saint-Augustin dans le 2^{ème} Arrondissement de Paris, un terroriste islamiste attaque au couteau des passants, en tue un et en blesse quatre en criant « Allah Akbar ».
- Des passants alertent trois policiers de la « PS 23 » en patrouille qui parviennent à retrouver le terroriste rue Monsigny. Ce dernier court vers eux. Les policiers tentent de le maîtriser en le tazant au contact, en vain. Le terroriste poignarde un des policiers mais sa lame se casse sur le gilet par-balle. Un des agents fait alors usage de son arme à deux reprises et touche mortellement le terroriste.
- L'attentat a été revendiqué par l'Etat Islamique (EI) via son agence de propagande Amaq. L'auteur, Khamzat Azimov, avait enregistré une vidéo d'allégeance à l'EI.

Bilan: 1 mort et 4 blessés

QU'EN RETENIR ?

- Le délai de neutralisation de l'assaillant par les forces de l'ordre est de 9 minutes. C'est plutôt satisfaisant et montre l'amélioration de l'efficacité du dispositif policier en place, qui permet une riposte plus rapide par le feu.
- Le terroriste Khamzat Azimov est né en 1997 en Tchétchénie et a immigré à Strasbourg. Il a été naturalisé français en 2010 en même temps de sa mère. Il a rejoint Paris il y a quelques mois et logeait dans un hôtel du 18^{ème} Arrondissement. Il était « Fiché S » depuis 2016 et inscrit au FSPRT de par sa proximité avec des éléments qui souhaitaient rejoindre la Syrie, mais n'avait pas d'antécédents judiciaires.
- Cet attentat djihadiste est une nouvelle fois fondé sur l'emploi d'outils de la vie quotidienne (couteau de cuisine), et s'inscrit dans la « *stratégie des mille entailles* » théorisée en 2005 par Abou Mousab Al-Souri. Le coût de l'attaque est quasi nul, sa préparation rapide et son bénéfique (retentissement, mise sous tension de la population et des forces de sécurité intérieure), important.
- A la menace endogène de ce terrorisme rustique, il est permis de craindre que s'ajoute le facteur structurant qui résultera d'une double évolution :
 - D'une part, la libération progressive des premiers combattants à l'étranger condamnés en France en 2013 et 2014 (64% d'entre eux seront libres d'ici 2020) ;
 - D'autre part, l'arrivée clandestine en Europe des combattants francophones (français, mais aussi belges et maghrébins) aguerris par leur séjour en Irak ou en Syrie (tous n'ont pas été tués ou fait prisonniers), qui sont susceptibles de recruter, former, structurer et coordonner des attaques sophistiquées sur le territoire français.